Ce compte rendu est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra à une date à déterminer.

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 6 | BOURLAMAQUE ET LOUVICOURT

Compte rendu

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h au
Centre communautaire de Louvicourt (447, route 117)

PRÉSENCES :
Mme Sylvie Hébert, conseillère municipale district no° 6, présidente du conseil de quartier

M. Rémi Dion, conseiller de quartier
Mme Maude Gélinas, conseillère de quartier
M. John Rollin, conseiller de quartier

ABSENTS :
Mme Line Charest, conseillère de quartier
M. William Côté Cloutier, conseiller de quartier
Mme Vanessa Webster, conseillère de quartier

ASSISTANCE : 3 personnes

---

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
   La présidente du conseil de quartier, Mme Sylvie Hébert, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Maude Gélinas, de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION BOL2026-05-01

3. **Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 20 mai 2026**
   La présidente passe en revue le compte rendu de la dernière assemblée. Il est proposé par Mme Maude Gélinas, de l'adopter tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION BOL2026-05-02

Suivis :

a. **Forêt récréative – projet de champ de tir :** Le conseil municipal a adopté le déplacement et l'agrandissement des pistes, mais finalement une problématique s'est présentée et le projet demeure en suspens.

4. **Aménagement des rues :** Coin rue Perreault, à l'intersection Champlain, se trouve une traverse piétonnière très longue et donc dangereuse. Prochainement, un terre-plein sera aménagé rue Perreault. Les piétons pourront marcher un bout, avoir un îlot de sécurité, puis continuer leur chemin.

   Sur la rue Self, entre les résidences et la formation professionnelle, des aménagements seront réalisés afin d'essayer de réduire la vitesse.

   Un panneau d'arrêt sera également installé en face de la rue Vanier, soit à l'entrée du stationnement de la polyvalente. Des aménagements seront faits pour sécuriser les intersections.

5. **Cadets :** La présidente fait un retour sur la présence de quatre cadets qui, encore cet été, se sont promenés, entre autres, au centre-ville. Pour eux, cette expérience a été des plus enrichissantes et les prépare à leur rôle de policier. Ils ont fait beaucoup d'interventions sans émettre de constats. Le conseil renouvellera le projet l'an prochain et l'une des cadettes prévoit revenir en poste l'été prochain.

6. **Consultation sur l'église ukrainienne :** Lors de la consultation tenue le 1er septembre dernier, il est ressorti que les gens souhaitaient protéger toute l'église, et pas seulement la façade. Les acheteurs n'auraient toutefois pas à conserver les fenêtres sur les côtés afin de permettre des agrandissements. La façade, elle, restera telle quelle.

   L'église n'est pas abandonnée en tant que telle, le propriétaire souhaite possiblement la vendre. Une conduite d'eau passe toutefois sur le terrain de l'église, ce qui limitera les possibilités de construction. Le terrain devra également rester accessible. Un stationnement pourrait y être aménagé, mais pas un bâtiment. Le projet de citation suit son cours.

7. **Taxibus :** Le service de transport en ruralité de Taxibus est de nouveau offert depuis mai 2026, entre autres, dans le secteur de Louvicourt. Le service est accessible à toute la population et offre des tarifs réduits grâce à une entente avec Autobus Maheux. Pour le secteur de Louvicourt, l'arrêt est situé à l'Hôtel Royal (arrêt 1471 – 365, route 117). Les déplacements doivent être réservés à l'avance auprès de Taxibus. Pour connaître les horaires : https://taxibusvaldor.qc.ca/horaires/.

8. **Lac-à-l'épaule :** Les élus des ex-municipalités et des employés de la Ville se sont rencontrés afin de discuter de la mentalité empreinte de préjugés à l'égard de la ruralité et de la volonté de la changer.

   La présidente a fait plusieurs demandes pour Louvicourt :
   - Porter une attention à l'aménagement de l'entrée, qui est l'entrée de Val-d'Or, mais aussi de l'Abitibi;
   - S'assurer que tout ce qui touche la sécurité routière, la vitesse et le transport lourd soit considéré;
   - S'assurer que le déneigement des rues et des infrastructures soit réalisé adéquatement;
   - Maintenir, voire bonifier, l'animation au centre culturel.

   Une autre rencontre s'est ensuite tenue entre les conseillers municipaux afin de planifier. Après un retour au conseil de ville, l'équipe de conseillers fera un rapport de ce qui s'est discuté.

Les réalités étant très différentes d'un secteur à l'autre, l'établissement d'un plan de quartier pourrait faciliter la préparation des budgets et d'allouer des sommes nécessaires dans les quartiers.

Il est également discuté d'engager une ressource administrative qui animerait le secteur rural de Val-d'Or.

9. Sujets divers :

a. **Course directeur de la Sûreté du Québec :** Vous êtes invités à venir voir courir les policiers à la Forêt récréative, le mercredi 30 septembre, entre 11 h 30 et midi, tout en prenant un repas. Le repas coûte 15 $ et comprend deux hot-dogs, un breuvage et des croustilles. Une partie de la somme ira à Centraide. Il s'agit également d'une levée de fonds.

b. **Élections provinciales :** La présidente invite l'assemblée à aller voter le lundi 5 octobre. La séance du conseil municipal sera déplacée au 6 octobre. Il sera également possible de voter par anticipation les 27 et 28 septembre.

c. **Terrain synthétique – Entretien et sécurité :** M. John Rollin, qui marche souvent sur la piste, indique que le terrain synthétique est mal entretenue (présence de déchets au sol). Il a pris des photos à différentes périodes pour appuyer ses propos. Selon une conversation avec un enseignant, certains jeunes viennent y manger et laissent leurs déchets. Il suggère d'ajouter des poubelles et de sensibiliser la polyvalente à l'importance de ramasser les déchets. Il suggère également d'attitrer quelqu'un à l'entretien ou d'envisager des frais de nettoyage. Le même phénomène serait observé après les matchs de soccer. M. Rollin souligne que l'endroit est merveilleux et qu'il faut l'entretenir.

d. **Façade d'une maison – rue Paquet/Villeneuve :** M. John Rollin soulève la présence d'une roulotte, d'un bateau avec moteur, d'un VTT, d'une motoneige et d'un important amoncellement de pneus dans la cour avant d'une résidence. Il s'inquiète que cette situation dévalorise le secteur. La présidente lui indique d'envoyer une photo par l'entremise de *Nous joindre*. Le message sera transmis au Service de l'urbanisme afin qu'un inspecteur puisse constater la situation.

e. **Dos d'âne – rue Self, boulevard Dennison/CFP :** Plusieurs personnes prennent des marches dans ce secteur, où la vitesse est souvent trop élevée. La Sûreté du Québec y fait actuellement de la surveillance. Il est demandé s'il serait possible d'installer des dos d'âne dans ce secteur. La présidente rappelle les contraintes liées à leur installation. Elle mentionne également que le Service de l'urbanisme a produit un document sur la réduction de la vitesse, qui sera bientôt mis à la disposition de la population.

f. **Déneigement :** Il est mentionné que la rue Johnson est l'une des rues les moins larges en ville. Avant le ramassage de la neige, le passage est limité à une seule voiture. Une citoyenne aurait également indiqué à M. John Rollin qu'elle n'arrivait pas à se faire entendre à ce sujet. Par ailleurs, un citoyen signale que la hauteur des bancs de neige doit être surveillée. L'hiver dernier, un banc de neige aurait dépassé la hauteur de la pancarte d'arrêt et aurait été augmenté plutôt que coupé. Il est suggéré de vérifier la possibilité de déposer la neige à un autre endroit.

g. **Chemin du Lac- Wyeth – Délimitation des rues :** La délimitation des rues nuit au projet de construction de citoyens, notamment parce que le camion de livraison peut difficilement effectuer un virage. Il mentionne également l'absence d'éclairage de rue à cet endroit, où seuls des réflecteurs sont présents. Bien qu'une virée soit aménagée au bout du chemin, la courbe est jugée trop prononcée. En hiver, la charrue ne passerait pas la fin de semaine, ce qui soulève des préoccupations quant à la sécurité.

h. **Information sur les poules :** Des nuisances liées au bruit et aux odeurs sont soulevées. M. John Rollin demande de l'information sur la réglementation en vigueur. La présidente confirme l'existence d'un règlement sur la garde de poules, notamment le nombre de poules permis, l'obligation d'amasser le fumier, l'interdiction de garder un coq et la gestion des odeurs. Le propriétaire doit également détenir un permis. Une plainte peut être faite à la Ville afin qu'un inspecteur puisse se rendre sur place. L'information est disponible sur le site Web de la Ville.

i. **Quadriporteurs – rue Villeneuve :** La cohabitation entre les quadriporteurs et les autres usagers n'est pas toujours évidente, certains circulant parfois au milieu de la rue. Il est rappelé de consulter la vidéo de la Sûreté du Québec à ce sujet. Il n'est pas toujours possible d'intervenir auprès des quadriporteurs qui ne respectent pas les limites de vitesse, puisqu'ils doivent être pris sur le fait. Mme Hébert enverra un courriel à la policière-relais.

j. **Scooter – rue Lafontaine :** Certains scooters excèdent la limite de vitesse à la sortie de l'école. L'aménagement de la traverse piétonnière entre la place Maisonneuve et le cégep est soulevé, notamment parce que certains scooters utilisent le passage entre les blocs de béton comme raccourci.

k. **Coupe d'arbres sous les lignes électrique – boulevard Dennison :** Cette coupe est faite au besoin par un sous-traitant d'Hydro-Québec. La coupe n'est pas toujours jolie et des branches ont même été laissées sur place. Si une telle situation se présente, il importe de la signaler à Hydro-Québec. Lors d'une rencontre avec les élus, Hydro-Québec a expliqué que le numéro du poteau peut être photographié et transmis par requête Web pour signaler une intervention à faire.

l. **État du terrain :** Un citoyen de Louvicourt a passé le pied au travers du terrain en tondant la pelouse. Bien que le terrain ait été réparé, il commence à se détériorer à nouveau. La conseillère lui suggère de faire une nouvelle demande par l'entremise de *Nous joindre*.

m. **Plantation d'arbres :** Il est suggéré de planter des arbres sur le terrain, un triangle, rue Villeneuve à la hauteur de la rue Curé-Roy.

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre de quartier sera le mercredi 4 novembre 2026 et l'endroit est à déterminer.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Rémi Dion de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BOL2026-05-03

_____

Chantal Gaignard
Secrétaire du conseil de quartier
Agente administrative aux communications
Ville de Val-d'Or